

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
02/3/5
DOSSIER N°7301**

**MARCHES PUBLICS : MISE A JOUR DU RÈGLEMENT
INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Hélène FAIVRE à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Eric BODEAU
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Hélène PILAT à Thierry GAILLARD
Jéréemie SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : MARCHES PUBLICS : MISE A JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU le Code de la Commande Publique ;
VU la délibération n°CP2024-05/3/14 du 03 mai 2024, adoptant le règlement intérieur de la CAO ;
VU l'Avis publié au Journal Officiel le 26 décembre 2025 relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;*

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2026-02/3/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



Le Conseil décide d'adopter le **Règlement Intérieur organisant le fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission d'Appel d'Offres Restreinte du Département de la Creuse**, annexé à la présente délibération, afin de prendre acte de la mise à jour du seuil de réunion de la **Commission d'Appel d'Offres Restreinte** (CAOR) et du seuil de validation des critères de jugement des offres (*règles exclusivement internes à la collectivité*), calés sur le seuil communautaire des marchés publics de fournitures courantes et services, **soit 216 000 euros H.T., désormais depuis le 01/01/2026.**

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET